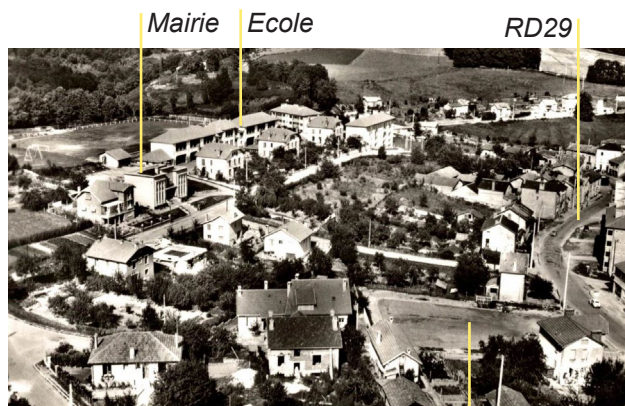


LE PALAIS SUR VIENNE RÉFLÉCHIT À SON AVENIR !

Depuis plusieurs mois la municipalité et les agents communaux étudient le réaménagement du centre-ville, il est temps de partager sur le terrain et avec les habitants, le diagnostic des lieux et les enjeux d'aménagement déjà identifiés ainsi que les premières décisions.

Une nouvelle page de l'histoire du centre ville s'apprête à être écrite, construisons ensemble Le Palais sur Vienne de demain !

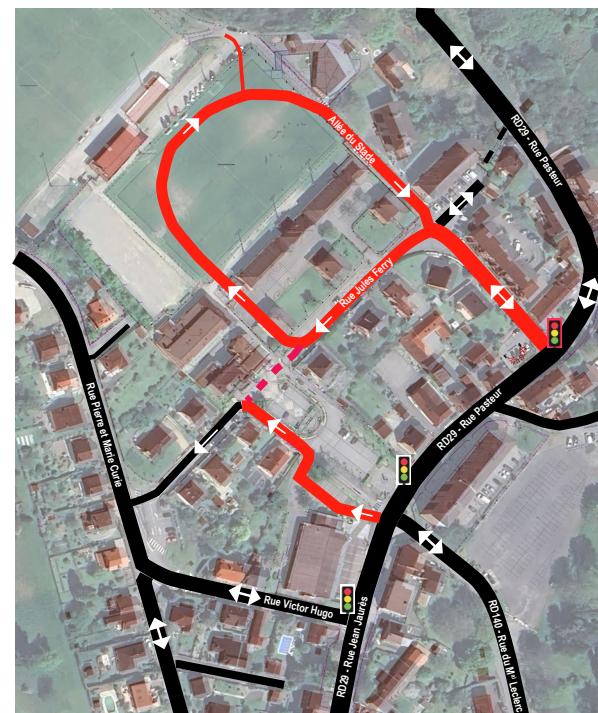


*L'ancienne place de la Poste
devenue l'Espace Culturel*



UNE REFONTE DU PLAN DE CIRCULATION

La municipalité a identifié plusieurs problèmes dans la circulation du quartier et a arrêté un nouveau plan de circulation avec les services compétents (agglomération, département) en vue du réaménagement du centre-ville.



Les objectifs de ce plan sont :

- sécuriser le quartier et les abords de l'école en supprimant le flux parasite des automobilistes qui évitent les feux tricolores de la RD29,
- libérer la place de la mairie des voitures pour la redonner aux piétons,
- investir le secteur nord de l'école pour faire communiquer l'allée du stade et la rampe de la salle des fêtes, véritables impasses.

UNE PROMENADE COLLECTIVE ET QUATRE HALTES POUR ÉCHANGER SUR LE CENTRE-VILLE

ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES

(Salle Gerard Philippe)



Un bâtiment en fond d'impasse, sans parvis et peu visible depuis les grands axes de circulation. Une proximité avec les terrains de sport et les écoles, mais des communications difficiles (clôtures, portails)

PLACE DE LA MAIRIE

(Places Saint-Joan de les Abadesses et de Cadolzburg)



Trois parkings composent la place de la mairie qui dispose d'un belvédère et d'une fontaine. Le végétal est repoussé dans les marges et réduit à un rôle d'accompagnement des voies de circulation et de desserte. Les surfaces sont très revêtues et étanches, favorisant le ruissellement des eaux de pluie. Les piétons peuvent emprunter des trottoirs mais peu restent dans les lieux, en raison du manque d'hospitalité.



La mise en oeuvre du plan de circulation décidé par la municipalité va impliquer la démolition de la villa Laskine et la modification de la rampe d'accès de la salle des fêtes, insuffisamment large.



CARREFOUR DE LA CITÉ FERRY



Un grand mur de soutènement présente des signes de faiblesse à l'angle de l'allée du stade et nécessite des travaux. Les grandes surfaces de voirie facilitent le stationnement désordonné, notamment lors de l'entrée/sortie des classes.

PLACE RENÉ CASSIN



Plutôt identifiée comme un petit parking avec ses 7/8 places de stationnement, cette place va devenir le principal point d'entrée du quartier avec le nouveau plan de circulation.

Ce statut et l'absence d'un bâtiment public emblématique et identifiant, doivent être pris en compte et se traduire dans le futur aménagement pour renseigner l'automobiliste passant. (exemple de la fontaine et de l'espace culturel sur la place de la mairie)

Place de la mairie



Surface : environ **4300 m²** dont 665 m² de surface végétalisée soit seulement **15%**

Une différence altimétrique entre le bas et le haut de la place de **7 mètres**

Trois parkings pour une capacité cumulée de **43 places de stationnement**

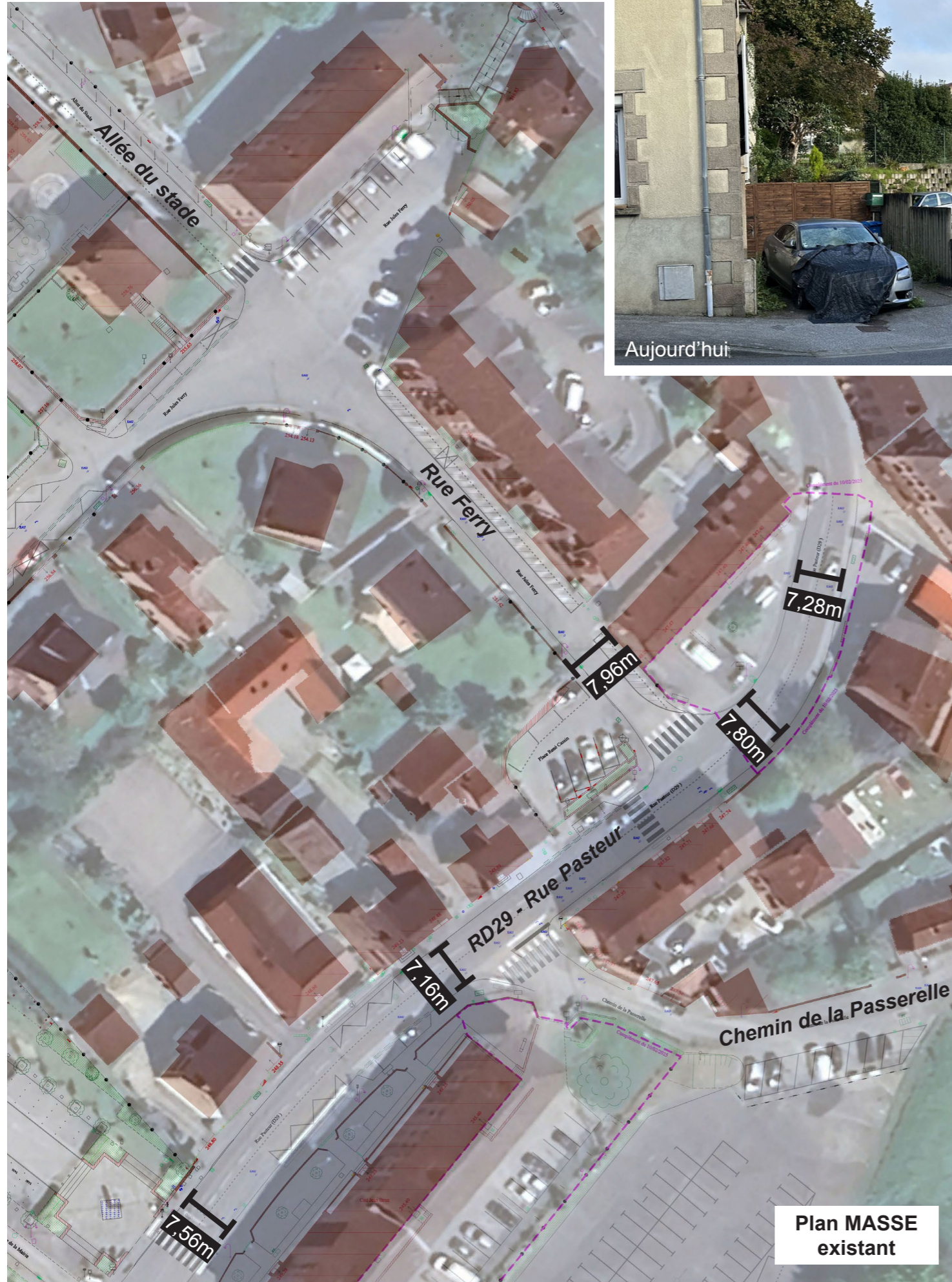
Un patrimoine arboré constitué de quelques bouleaux en port libre et des érables taillés

Des réseaux souterrains (sous la voie face à la mairie et celle pour desservir le transformateur)

Des accès riverains à maintenir



Place René Cassin



Surface : environ **280 m²**

Une place à la croisée de la RD29 (rue Pasteur) et de la rue Ferry

Une capacité de stationnement optimisée (7/8 places) mais réduisant la visibilité

Une route départementale avec une voie de gabarit confortable (largeur supérieure à 7m) mais une rue Ferry de largeur modeste entre façades (près de 8m)

Une végétation résiduelle (talus et jardinières)



Cité Ferry



Des immeubles de logement et des bâtiments publics d'enseignement et associatifs

Une rue en sens unique de circulation et une allée du stade en double sens malgré son gabarit

Une offre de stationnement principalement investie par les riverains et les parents d'élèves lors des entrées/sorties des classes

Des bâtiments publics non accessibles (escaliers)



Abords de la salle des fêtes



Des équipements sportifs et publics desservis par des impasses (allée du stade, rampe de la salle des fêtes, «impasse Curie»)

Une salle des fêtes construite à l'arrière de la mairie (manque de visibilité) et dénuée de parvis qualitatif

Une maison associative et un garage destinés à la démolition pour la mise en oeuvre du nouveau plan de circulation

